

***S.A.D.E.F***

***Soutien et Accompagnement à Domicile Enfant-Famille***

***Association « La Pépinière »***

***Sainte-Ménehould (51)***

***PRESENTATION DE L'ACTION***

***Intitulé, ancienneté et lieu d'implantation***

Le service de Soutien et Accompagnement à Domicile Enfant-Famille (SADEF) de l'Association La Pépinière est né en 2008 et se situe à Sainte-Ménehould. Il intervient sur quatre secteurs du département de la Marne : Sainte-Ménehould, Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François, Sézanne.

***Service gérant l'action***

L'association « La Pépinière » a été créée en 1971. Elle gère une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) comprenant actuellement trois services : l'Internat éducatif (35 places), le Service Educatif en Semi-Internat (SESI<sup>1</sup> - 10 places) et le service SADEF.

Le projet associatif de « La Pépinière » promeut les valeurs de respect de soi, des autres, des lois, des règles et des biens, la reconnaissance de la valeur de l'autre, la bienveillance à l'égard des usagers, la volonté de rechercher les capacités et les potentialités des enfants, des adolescents et des familles, le devoir de confidentialité et de transparence, l'évaluation des pratiques professionnelles.

***Personne à contacter***

Pascal GROTTO,

Directeur de La Pépinière

[pgrotto.direction@meclsapep.fr](mailto:pgrotto.direction@meclsapep.fr)

---

<sup>1</sup> Le SESI, qui travaille avec les familles mais au sein de l'établissement, fut une amorce, une étape intermédiaire avant la création du SADEF.

Martine MACHET

Adjointe de direction – Responsable du SADEF

[mmachet.dirasadef@mecslapep.fr](mailto:mmachet.dirasadef@mecslapep.fr)

SADEF

29, Avenue Victor Hugo

51 800 Sainte Menehould

Tél : 03 26 60 87 68

[secretariat.dir@mecslapep.fr](mailto:secretariat.dir@mecslapep.fr)

### ***Echelle de l'action (géographique, nombre d'usagers concernés)***

Le SADEF s'adresse à 54 enfants ce qui fait qu'un référent s'occupe d'environ 8 enfants.

Les quatre sites d'intervention du SADEF précités sont éloignés de 45 km maximum dans le souci de maintenir la proximité avec les familles.

### ***Cadre juridique***

Fixée par décision administrative ou judiciaire, cette mesure, appelée de façon générique « placement à domicile », est une modalité d'accueil provisoire ou d'assistance éducative qui permet un accompagnement intensif au domicile du mineur et de sa famille avec possibilité si nécessaire, de recourir à un hébergement exceptionnel ou périodique. Le service ne peut prendre en charge des enfants au titre de placement direct. Le SADEF est autorisé et habilité par l'arrêté du 13 mars 2008. La durée des placements est de 6 mois renouvelables. À la fin de l'année 2010, 43 mesures administratives et 64 mesures judiciaires ont été gérées par le service depuis 2008.

### ***Financement***

Le prix de journée applicable au service de soutien et d'accompagnement à domicile Enfant – Famille est établi à 60 € par jour (2013) et fait l'objet d'une enveloppe globale.

## ***ELABORATION DU PROJET***

### ***Critères ayant motivé le projet***

Le fondement de ce projet, initié par le Conseil général de la Marne, repose sur le fait que dans certaines situations familiales, la séparation est nécessaire à certains moments, mais que le danger ne nécessite pas systématiquement une rupture continue d'un enfant avec sa famille. Afin d'éviter une séparation ou de favoriser un retour de placement classique, la nécessité d'accompagner intensivement les parents est prédominante. Dans certaines situations, l'institution serait plus dévastatrice pour l'enfant. Il s'agit alors de proposer une alternative au placement traditionnel. Le « placement à domicile

» permet à l'enfant de rester dans son environnement et implique un suivi social des parents. L'idée est également d'accompagner le retour car il se crée souvent au fil des années un décalage entre les parents et les enfants. Il permet aussi de préparer la distanciation pour un placement classique futur.

### ***Personne(s) à l'initiative du projet***

Le souhait de trouver des solutions intermédiaires au placement traditionnel pour mieux répondre aux besoins de l'enfant et de sa famille a été porté par Madame Debailleul, directrice de l'action sociale du Conseil général, et à l'époque Madame Blanchard, directrice de La Pépinière, Madame Machet chef de service, et deux éducatrices de l'établissement. Tous ces différents acteurs ont participé à l'élaboration du projet.

### ***Références à un projet du même type***

La future équipe SADEF est allée à Nîmes en janvier 2007 pour rencontrer le service SAPMN<sup>2</sup> et s'est également rapprochée du service de placement à domicile PHOM<sup>3</sup> à Troyes.

### ***Références théoriques***

Le service mobilise des références théoriques de l'approche systémique, avec des auteurs qui travaillent sur les compétences de familles, tels Guy Hardy et Guy Ausloos.

### ***Public visé***

Les enfants qui bénéficient de la mesure SADEF sont âgés de 3 à 18 ans. Leurs parents sont souvent dans des situations de grande précarité. S'il y a un danger immédiat, la mesure SADEF n'est pas envisagée. Des contre-indications avaient été visées à la création du service tels les sévices sexuels intrafamiliaux, le refus massif d'adhésion des parents, le handicap, la maltraitance avérée. Au final, le service a beaucoup d'enfants avec des notifications MDPH<sup>4</sup>, le handicap n'est donc plus une contre-indication. Parfois des maltraitances avérées en cours de mesure administrative amènent à judiciarisation et ont parfois pour conséquence le placement traditionnel. Néanmoins, la question peut être travaillée en amont dans le cadre du SADEF. Le SADEF se mobilise en grande partie auprès d'enfants âgés de 7 à 9 ans, le souci étant de privilégier la prévention.

### ***Moyens en personnels, financiers, locaux sollicités ou adaptation des moyens existants***

---

<sup>2</sup> [http://www.oncd.gouv.fr/sites/default/files/dispositifs/Dpt30\\_SAPMN\\_0.pdf](http://www.oncd.gouv.fr/sites/default/files/dispositifs/Dpt30_SAPMN_0.pdf)

<sup>3</sup> [http://www.oncd.gouv.fr/sites/default/files/dispositifs/Dpt10\\_PIOM\\_0.pdf](http://www.oncd.gouv.fr/sites/default/files/dispositifs/Dpt10_PIOM_0.pdf)

<sup>4</sup> Maison Départementale des Personnes Handicapées.

La chef de service -devenue adjointe de direction (2013)- huit éducatrices diplômées (6 ES, 1 EJE et 1 AS), deux Techniciens d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) travaillent à temps plein au sein du SADEF, une psychologue à 70% d'Équivalent Temps-Plein.

### ***Objectifs du projet***

Le SADEF a pour mission :

- d'aider à la parentalité dans le contexte originel.
- de soutenir et de développer les compétences des familles.
- de réinstaurer les liens parents/enfants.
- de s'acheminer vers une autonomie familiale, un mieux-être de la famille pour un mieux-être de l'enfant.
- de soutenir et d'accompagner les enfants et les adolescents confiés en privilégiant l'accueil et l'hébergement en famille.
- voire de préparer un autre mode de placement mieux approprié le cas échéant.

### ***Date de début du projet***

2005

### ***Date de démarrage de l'action***

Ouvert depuis le 1er avril 2008.

## ***GRANDES ETAPES D'EVOLUTION CHRONOLOGIQUE***

2008 : Mise en œuvre d'un projet expérimental de 36 places sur le département de la Marne (agrément pour 54 places, financement pour 36). Le SADEF s'implante sur trois sites : Sainte-Ménéhould, Vitry-le-François et Châlons-en-Champagne.

2009 : Bilan d'une année de fonctionnement le 20 Mai avec l'ensemble des partenaires concernés (magistrats, Conseil général...).

2011 : Bilan de trois années de fonctionnement avec l'ensemble des partenaires.

2012 : Extension du SADEF à 54 places et ouverture d'un nouveau site à Sézanne.

## ***DESCRIPTION DE L'ACTION A CE JOUR***

### ***Description de l'action effective***

L'intervention du SADEF est consécutive à une décision d'un juge des enfants ou du service de l'Aide sociale à l'enfance. Dans les deux cas, la situation familiale est étudiée en commission d'admission.

Dans le cadre administratif, un professionnel de la circonscription propose l'intervention du SADEF à la famille. Si elle accepte cette proposition, elle signe le contrat SAD (Soutien et Aide à Domicile) avec le service de l'Aide sociale à l'enfance.

Dans le cadre judiciaire, c'est l'ordonnance de placement qui détermine les attentes. La déclinaison du « Projet de l'enfant » constitue le fil rouge de l'accompagnement.

Lors de l'admission au SADEF, la famille rencontre l'adjointe de direction, ainsi que le référent et le co-référent de l'intervention. La mesure est expliquée, les prestations sont détaillées :

- Soutien et accompagnement de la famille : les professionnels s'engagent à soutenir et à accompagner l'enfant pour son maintien ou son retour dans l'environnement familial ; par exception, ils peuvent préparer une autre orientation.
- Soutien socio-éducatif : les professionnels interviennent en accompagnement auprès des familles dans les domaines de la vie familiale, sociale, et scolaire.
- Soutien psychologique : le psychologue propose un approfondissement des relations intrafamiliales et une aide éventuelle à l'orientation vers un service adapté.

L'intervention du S.A.D.E.F s'articule autour de trois lieux :

- L'intervention à domicile : soutien du quotidien
- L'accompagnement de l'enfant et/ou de la famille à l'extérieur du domicile : école, loisirs, suivis spécialisés...
- La mise à l'abri : hébergement hors domicile en situation de crise ou d'urgence

Différents documents sont remis à la première rencontre : le livret d'accueil contenant le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement et la charte des droits et des libertés de la personne accueillie. Dans le mois qui suit le premier entretien, un temps d'échange est prévu avec la famille pour expliciter et remplir avec elle le contrat de séjour. Ce moment est vécu comme un temps de travail (précisons que ce document a fait l'objet d'une adaptation pour devenir simple et compréhensible). Le règlement de fonctionnement, la charte des droits et liberté de la personne accueillie, font également l'objet d'échanges pour clarifier droits et devoirs tant du côté de la famille que du côté du service.

Le SADEF se donne un mois pour que la famille et le service apprennent à se connaître et pour comprendre le fonctionnement familial. Les interventions au domicile sont fréquentes, à des moments clés (repas, retour d'école, mercredi...); à terme, elles apportent un regard précis sur la vie quotidienne (rythme, cadre, activités extrascolaires, contenu des loisirs, scolarité...). Selon l'âge des enfants et les besoins de la famille. Il regarde également selon les besoins de la famille si les interventions d'un TISF et/ou la psychologue peuvent compléter l'action.

La psychologue rencontre une fois chaque famille, elle peut proposer des séquences individuelles ou globales, peut orienter ou accompagner vers un suivi extérieur.

À l'issue de ce premier mois, un bilan permet de souligner les premières compétences parentales et le degré d'adhésion de la famille. À partir des souhaits, besoins et attentes de chacun, tout en vérifiant leur compatibilité avec les attendus de la décision d'attribution de la prestation, le « Projet de l'enfant » est élaboré avec la famille ; il est ensuite signé par les personnes concernées (enfant, parents, beau-parent le cas échéant). Pour l'équipe, la demande de la famille est une porte d'entrée pour travailler : par exemple si la demande porte sur l'autorité, la question constitue un point de départ pour accéder avec la famille à des difficultés concrètes ou à des points sensibles tels que l'intérêt porté à la scolarité. Le projet de l'enfant est simple et concis, avec des objectifs concrets, accessibles et mesurables ; il est annexé au contrat de séjour et est évalué régulièrement. Le contrat de séjour stipule dans son article 6 que « *l'enfant, sa famille et le SADEF s'engagent à participer activement à la réalisation du projet de l'enfant en honorant les rendez-vous convenus, en participant à l'ensemble des réunions de travail, en respectant la loi générale et le règlement de fonctionnement* ».

L'équipe approche la famille différemment lorsque la mesure est administrative, elle s'appuie sur la demande d'aide formulée et les objectifs préconisés. L'idée est d'amener les parents à déterminer ce qu'ils sont prêts à travailler pour améliorer leur situation.

Dans l'accompagnement de la vie familiale, deux outils conçus sur l'expérience, sont mobilisés par les professionnels du SADEF : le « cahier fil rouge » qui reste dans la famille et traduit l'évolution concrète et quotidienne ; parents, enfants et professionnels peuvent y apporter des annotations. Le « cahier de la réussite », où les actions positives de l'enfant sont notées ou traduites par des pictogrammes (soleils, ...). L'idée est de mettre en évidence les efforts, de valoriser tant la progression de l'enfant que le soutien du parent ; ponctuellement, ce cahier peut faire l'objet d'encouragements par la responsable du service.

Chaque intervention justifie d'une fiche rédigée par le professionnel, repère précieux pour la rédaction des rapports. Le SADEF est en réflexion constante sur les moyens d'associer les familles à l'élaboration de traces écrites de l'intervention.

D'autres outils sont utilisés ponctuellement, ils sont propres à chaque professionnel ; on peut citer un essai de spirale de réussites<sup>5</sup>, un autre des jeux de rôles... Le SADEF n'utilise pas de documents standards, il essaie d'imaginer des outils adaptés à chaque situation.

Au sein du SADEF, les tâches du référent et celles du TISF sont clairement définies et conçues comme complémentaires. Le TISF est davantage dans le « faire avec » en réponse à un besoin

---

<sup>5</sup> Lorsque l'éducateur est dans une famille, il lui demande de dire l'aspect positif de la semaine. L'éducateur l'inscrit ensuite sur une spirale de réussites. Cet outil permet de montrer les aspects positifs de l'enfant car en situation de crise, les parents ont tendance à ne voir que les aspects négatifs.

d'accompagnement important au quotidien ; nous citerons en priorité le soutien au retour de l'école, l'aide aux parents pour les devoirs, l'action autour de la préparation et du déroulement du repas, le coucher. Le service propose parfois des séquences de travail au bureau quand les tensions parents-enfants sont fortes. Le référent amène les parents à réfléchir sur leur problématique à partir des observations du quotidien et en réponse aux attendus de la mesure judiciaire ou administrative, ils trouvent ensemble des solutions ; il se concentre donc sur les objectifs déterminés. Toutefois cette répartition des tâches entre l'TISF et éducateur peut être modulable selon les situations familiales et l'expérience des professionnels.

Le l'TISF<sup>6</sup> aborde souvent la famille par l'enfant, notamment par le biais d'activités ludiques : foot, cuisine, bricolage, sorties, manifestations ponctuelles telles que le passage du Tour de France dans le département... Ce sont des moyens d'amener progressivement les parents à s'associer à l'activité aux côtés de leur enfant.

Des temps sont parfois réservés aux enfants ou aux jeunes : ainsi, quatre adolescents réfléchissent et agrémentent la charte des droits et liberté de la personne accueillie.

Le SADEF organise des ateliers qui ne sont pas en décalage financier avec les moyens de la famille, il ne finance rien de coûteux par respect de leurs conditions socio-économiques. Le but est d'inciter les parents à partager des activités et des jeux à la maison, de s'intéresser à l'animation locale et de tirer profit des structures de proximité.

L'équipe souligne qu'après un temps d'adaptation, de mise en confiance de la famille, le vrai travail commence au bout de 3-4 mois ; il est important d'énoncer à la famille l'impossibilité d'un effet miraculeux et la nécessité d'un effort de longue durée pour que le virage soit compris et pris en douceur. De plus, les effets de l'intervention sont perceptibles durant le temps de la mesure, mais surtout bien après la fin de celle-ci puisque l'objectif est d'aider la famille à actionner ses propres forces à partir des capacités de chaque membre.

À la création du service, le travail de l'équipe a constitué un véritable bouleversement des pratiques professionnelles habituelles ; de même les familles étaient étonnées de s'entendre dire qu'elles-mêmes possédaient la réponse. On peut réellement penser que l'intervention du SADEF a modifié la perception qu'avaient les familles des travailleurs sociaux.

Le service privilégie la transparence, selon l'équipe « à partir du moment où on met en parole tout ce qui fait problème, les choses en sont facilitées ». Le travail de confiance mutuelle construit avec la famille permet « d'oser dire » sans que cela relève d'un jugement et les parents reçoivent positivement cette parole directe.

---

<sup>6</sup> Le service constate qu'avoir un TISF homme constitue une ressource pour certaines activités et situations familiales.

L'objectif de travail du SADEF est de ne pas se substituer aux parents. Néanmoins, les familles ont parfois besoin que le service fasse momentanément à leur place, cela constitue alors une étape. En 2008, l'équipe s'appuyait tellement sur les compétences parentales qu'elle minimisait les difficultés des parents en raison du changement de posture professionnelle, elle s'efforce maintenant à une plus juste mesure. Les rapports au magistrat et à l'ASE sont construits selon une grille précise et mentionnent les axes travaillés, la progression, les fragilités qui persistent et les points de vigilance nécessaires.

En cas de conflits entre un professionnel et une famille, un entretien avec l'adjointe de direction est organisé au bureau : nous sommes alors dans un espace symbolique où la présence forte de la hiérarchie permet la résolution des litiges en recentrant chacun sur l'intérêt de l'enfant et les droits et devoirs qui s'y rapportent. Selon l'équipe, cet acte est un signe que l'institution donne le cadre et démontre que « *Le tiers-absent est là quand le tiers-présent ne suffit pas* ».

Le SADEF rencontre la famille et les professionnels de la circonscription en synthèse (tous les 2-3 mois) pour que l'ensemble des acteurs suivent le cheminement de la mesure. Ces réunions rassurent, permettent de relativiser certaines situations de danger à partir de la confiance faite au SADEF. Le référent rédige l'écrit et échange au préalable avec la famille.

En fin de mesure, les responsables de l'enfant sont invités à remplir un questionnaire de satisfaction, pour une amélioration éventuelle de la prestation. Ce questionnaire porte sur deux points : les relations avec le service (caractère suffisant de l'information donné par le SADEF, disponibilité du service, communication du service avec la famille) ; la mesure (temps, fréquence, contenu). Certaines familles s'en saisissent et s'expriment très librement. C'est ainsi que le SADEF a adapté certaines modalités d'intervention, et mieux préparé les fins d'intervention.

### ***Professionnels participant à l'action (et autres services)***

Sous la responsabilité de l'adjointe de direction, l'équipe pluri-professionnelle (ES, TISF et psychologue) participe à l'action. Lors de mise à l'abri d'un enfant, d'autres services peuvent intervenir : l'internat éducatif de la MECS « La Pépinière », le foyer de l'Enfance de Châlons-en-Champagne, la Maison d'enfants de Vitry-le-François, des assistants familiaux.

### ***Implication des professionnels***

Les professionnels sont très impliqués dans le projet de service - partie intégrante du projet associatif - ; leur activité leur demande une rigueur très importante dans les postures et dans l'organisation (gestion des déplacements).

### ***Implication de la hiérarchie et autres institutions***



Comme d'autres structures semblables, le SADEF fonctionne avec une très forte implication de ses responsables et du personnel, en lien étroit avec le directeur.

### ***Temps et modalités de régulation en équipe***

Le SADEF se réunit en équipe plusieurs fois par mois.

- une réunion hebdomadaire pour coordonner et approfondir certaines situations.
- une « analyse des pratiques » mensuelle animée par un intervenant extérieur: elle permet une prise de recul et amène un autre éclairage sur les situations familiales, à travers des jeux de rôles et des échanges qui « bousculent » les habitudes. L'analyse des situations s'en trouve enrichie, chacun se recentre sur les compétences parentales et il n'y a plus de place au découragement.

### ***Modalités d'entrée en contact avec le public***

Le SADEF entre en contact avec les familles sur orientation de la circonscription. Une commission d'admission étudie le bien-fondé de la mesure et détermine la périodicité. Le contrat administratif peut ensuite être envisagé, ou la préconisation d'une intervention du juge des enfants.

### ***Implication des usagers***

Les usagers sont impliqués dans toutes les étapes de la mesure: ils sont informés des modalités d'intervention, s'engagent à travers la signature du contrat de séjour, sont acteurs du projet de l'enfant, participent à toutes les démarches centrées sur l'enfant, sont présents aux synthèses et évaluent l'action par le biais d'un questionnaire de satisfaction.

### ***Amplitude d'ouverture et d'accueil des usagers***

L'équipe travaille du lundi au samedi de 8h à 20h. Les interventions plus tôt ou plus tard restent ponctuelles (préparation des enfants avant l'école, moments de crises). Elles prennent parfois sens pour donner une vision plus large de la vie de famille. Les interventions sont programmées sur base de rendez-vous précis, ainsi que les entretiens au bureau. Les professionnels sont joignables sur téléphone portable. Au-delà de 20h et pendant les week-ends, le cadre d'astreinte de la MECS est disponible.

### ***Modalités d'information de l'environnement sur le dispositif***

Un des objectifs du SADEF est de travailler le passage de relais après la mesure, en essayant de construire un étayage avec l'environnement local de la famille. Pour se faire, le service a rencontré beaucoup de partenaires locaux pour répertorier les appuis futurs possibles. Citons prioritairement les établissements scolaires, les services éducatifs et de soins spécialisés, les associations caritatives, les bénévoles intervenant pour du soutien scolaire ou des ateliers de vie pratique pour les adultes...

### *Place de l'action par rapport au système dans lequel elle s'insère*

#### *Réaménagement ou évolution du projet*

Le SADEF expérimente des actions collectives avec les familles : sorties enfants, sorties familiales, ateliers culinaires, projections de photos autour de temps vécus ensemble, moments festifs, groupe de parole...

#### *Autre projet actuel*

### *REGARD DES ACTEURS SUR LE PROJET (regard critique, entraves ou freins au développement, limites de l'action...)*

### *ELEMENTS RELATIFS A L'EVALUATION*

#### *L'action a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ? Si oui,*

Oui,

*Auteur* l'IRTS de Champagne Ardennes. Une évaluation interne a également été menée en 2009-2010.

#### *Méthode d'évaluation mise en œuvre*

*Effets observés,*

*Conclusions, perspectives dégagées*

Le SADEF a tenu compte des préconisations de l'IRTS de Champagne-Ardenne et de l'évaluation interne. Il a retravaillé ses documents internes, le règlement de fonctionnement, la charte, le livret d'accueil, la notion de confidentialité, et la qualité des écrits dans le souci d'une meilleure compréhension de la famille de la mesure. Le SADEF a mis actuellement en chantier de travail la réécriture du projet de service.

#### *Points de vigilance*

*Autres modalités de régulation de l'action (cadre, protocole, rythme...)*

*Pistes en vue d'une évaluation*

### *Modalités d'analyse de la structure*

*Fiche effectuée le :* juillet 2013

*A partir de :*

-d'entretiens collectifs auprès du directeur de l'association, de l'adjointe de direction – responsable du SADEF, des éducatrices et TISF.

-de documents de l'association : contrat de séjour, plaquette de présentation du service, projet associatif, charte des droits et libertés de la personne accueillie, règlement de fonctionnement, questionnaire d'évaluation destiné aux responsables de l'enfant.